

DEC133051DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Olivier CAPPE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR720 intitulée Information, Signal, Images, Vision**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC112460INS2I du 27 février 2012 portant modification de la décision n° 10A014DSI du 26 mars 2010, portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes non exclusivement CNRS) intitulée « Information, Signal, Images, Vision », dont la directrice est Madame Laure BLANC-FERAUD ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Olivier CAPPE, Directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier CAPPE, délégation est donnée à Monsieur Walid HACHEM, Directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Walid HACHEM, délégation est donnée à Madame Janique REGIS, assistant ingénieur, classe aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 octobre 2013

La Directrice d'unité  
Laure BLANC-FERAUD